

Questions orales

Canadiens, afin de les amener à vivre au-dessus du seuil de la pauvreté?

Des voix: Bravo!

[Traduction]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport qui a été déposé hier nous préoccupe tous. Je signale à madame le député que nous poursuivons toujours l'étude que nous avons entreprise sur les pensions, dont elle est sûrement au courant, ainsi que l'étude générale qu'elle avait elle-même lancée. Nous espérons que ces études aboutiront et je compte bien saisir la Chambre des conclusions de ces travaux.

* * *

● (1430)

LES FINANCES

L'UTILISATION DE LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT ACCORDÉE AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES POUR FINANCER LES PROGRAMMES À CARACTÈRE SOCIAL

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je connais si bien l'étude qu'à mon départ, nous savions déjà ce que coûterait cette allocation spéciale dont ont besoin les citoyens âgés vivant seuls et touchant le supplément de revenu garanti; seulement 200 millions de dollars.

Le ministre des Finances n'est-il pas prêt à affecter 200 millions de dollars provenant, mettons, de la superdéduction pour épuisement dont bénéficient les compagnies de pétrole, afin d'atténuer les effets de l'inflation sur les citoyens âgés en créant cette allocation spéciale pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est malheureux que l'honorable représentante n'en ait pas fait la suggestion à son propre ministre des Finances il y a quelques mois.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Farceur!

Une voix: Vous êtes au pouvoir!

M. Crosbie: Je suis prêt à examiner toute suggestion venant des rangs décimés d'en face, y compris celle-ci.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT CONTRIBUERA FINANCIÈREMENT AUX PROGRAMMES DU REVENU AU TRAVAIL EN VIGUEUR AU QUÉBEC POUR LES PETITS SALARIÉS

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour aider à répondre aux exigences des petits salariés qui sont de plus en plus pauvres, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a donné suite de façon positive à la demande du ministre d'État du Développement social du Québec, lequel demandait que le gouvernement

[M^lc Bégin.]

fédéral contribue financièrement aux programmes du revenu au travail en vigueur au Québec pour les petits salariés? Dans l'affirmative, quel est le montant alloué par le ministère et quels sont les arrangements?

[Traduction]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député veut parler du programme de supplément du revenu du Québec. Dans ce cas, la province de Québec nous a adressé deux demandes au sujet de ce programme. Premièrement, le gouvernement fédéral accepterait-il d'exempter ce revenu de l'impôt? Le gouvernement fédéral a acquiescé à cette demande.

La deuxième avait trait à la question de savoir si nous pourrions fournir des fonds. Nous avons informé la province de Québec que nous ne serions prêts à le faire que dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Les pourparlers se poursuivent en ce sens en ce moment même.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'ARRIVE PAS À UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC AUSSI FAVORABLE QU'AVEC LA SASKATCHEWAN

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre pourquoi son ministère ne peut pas arriver à une entente aussi favorable avec le Québec que celle qu'il a conclue avec la Saskatchewan dans les cadres des programmes déjà existants?

[Traduction]

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il a en fait été question de deux ou trois autres programmes de supplément du revenu que celui de la province de Québec. Le problème qui se pose pour nous dans le cas de celui de la province de Québec, c'est d'essayer de trouver moyen d'y participer conformément à la loi concernant le Régime d'assistance publique du Canada.

Quant à la question de savoir si le gouvernement fédéral fournira de l'aide au-delà du Régime d'assistance publique du Canada, c'est un sujet dont nous discuterons en novembre avec les autres provinces intéressées ainsi que la province de Québec.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

LE PARTAGE DES FRAIS AVEC LES PROVINCES

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme l'emploi féminin est censé figurer parmi les priorités du nouveau gouvernement, le ministre est-il disposé, dans le cadre du PAC, à contribuer aux frais du nouveau programme ontarien d'incitation au travail qui a pour but de sortir de la pauvreté les mères célibataires et autres assistées sociales?